



Location sans contrat de travail

Par **tulipe24**, le **09/01/2017** à **17:36**

Bonjour, je suis actuellement à la recherche d'un appartement, je commence un emploi le 23 janvier, mais je n'aurai pas de cdi dans l'immédiat. Je voudrais savoir si une agence accepterait des garants ou plusieurs mois de loyer payés??? Merci de votre réponse

Par **Lag0**, le **09/01/2017** à **20:19**

Bonjour,
Les agences ne sont que les mandataires des propriétaires bailleurs et agissent en leur nom mais sous leur contrôle. Donc ce n'est pas les agences qui décident en général...